

« Tant que je serai le ministre des cultes, je tiendrai la main à la
 « mise en pratique de ma circulaire.... j'ai le devoir d'avertir loyale-
 « ment les intéressés que la paix ne pourra se faire, et ne se fera,
 « que par la soumission absolue du clergé breton aux ordres du
 « gouvernement ».

Pro ratione stat voluntas. — Comment, en face d'une telle attitude du ministère, a-t-on encore l'audace de parler de régime de liberté et d'égalité en France ?

* * *

La politique de M. Combes à l'égard des ordres enseignants est difficilement conciliable avec sa fameuse déclaration du 26 janvier dernier, en réponse à M. Maurice Allard demandant la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Le passage de ce discours, qui a créé en France une si profonde émotion, et a produit un désarroi complet dans les rangs des radicaux et des socialistes, est trop important pour que nous ne le reproduisions pas intégralement :

« Si vous supprimez le budget des cultes par un vote improvisé,
 « vous jetez ce pays dans le plus grand embarras qui puisse s'imagi-
 « ner. Cet embarras, que vous ne semblez pas prévoir, affecterait
 « non seulement les consciences que vous aurez troublées, mais jette-
 « rait la République dans un véritable périi. Un peuple n'a pas été
 « nourri en vain, pendant une longue série de siècles, d'idées reli-
 « gieuses, pour qu'on puisse se flatter de pouvoir y substituer en un
 « jour, par un vote de majorité, d'autres idées contraires à celles-là.

« Vous n'effacerez pas d'un trait de plume les quatorze siècles
 « écoulés. Avant même de les effacer, il est de votre devoir de vous
 « demander à l'avance par quoi vous les remplacerez.

« Je reprends ma phrase. Je disais que notre société ne peut pas
 « se contenter des simples idées morales telles qu'on les donne
 « actuellement dans l'enseignement superficiel et borné de nos
 « écoles primaires.